

Mouvement Citoyen Grand Chambéry 2020



Mode de désignation de la liste des candidatures du Mouvement Citoyen MCGC 2020

Que proposons-nous ?

Loin des modes habituels de constitution des listes électorales, nous souhaitons que notre liste soit désignée selon diverses modalités expérimentant de **nouvelles formes démocratiques** et soit à l'image de la **diversité des habitant-es** de notre commune.

Tout d'abord, un peu de méthode

L'Assemblée du Mouvement Citoyen du Grand Chambéry 2020 du 3 mai 2019 a validé plusieurs modalités de désignation des candidatures. Sur cette base, un groupe de travail a proposé le processus suivant, validé lors de l'Assemblée du 11 juin 2019, précisé et complété depuis dans ses aspects opérationnels.

Celui-ci sera mis en œuvre **dans un premier temps sur la commune de Chambéry**.

Il pourra aussi servir de guide ou d'inspiration sur d'autres communes, y compris pour des listes partagées.

La liste sur Chambéry devant compter 49 noms, nous cherchons à constituer **un Groupe Candidature d'une centaine de personnes**, parmi lesquelles seront désignées les personnes figurant sur la liste définitive.

Ce Groupe Candidature comportera **4 portes d'entrée**.

Les 4 entrées :

1. Les personnes qui se portent **volontaires**
2. Les personnes **membres du Mouvement et proposées par d'autres membres**
3. Les personnes **non-membres du Mouvement et proposées par d'autres personnes** (membres ou non)
4. Les personnes **tirées au sort** (à partir des listes électorales, en respectant un équilibre entre les quartiers)

Le Groupe Candidature proposera la liste définitive et son ordre avec l'appui du Comité de Suivi. La liste définitive sera validée en Assemblée.

Les personnes qui ne figureront pas sur la liste définitive auront un rôle à jouer dans la campagne puis dans l'exercice de la démocratie locale en cas de victoire du Mouvement MCGC2020.

Tous les membres du Groupe Candidature suivront des formations au rôle de l'élu-e et devront prendre le temps pour s'approprier le projet du Mouvement.

Comment proposer une candidature ?

Lors des Assemblées et des événements du Mouvement, il est désormais possible de se porter volontaire (entrée 1) et de proposer des candidatures (entrées 2 et 3) via un formulaire à déposer dans une urne.

Un formulaire similaire est mis en place sur le site internet du Mouvement.

Quel est le calendrier ?

• Été 2019 :

Lancement du processus pour les 3 premières entrées (circulation des urnes, site internet).

• Septembre-Octobre 2019 :

Poursuite de l'action initiée durant l'été, complétée par le lancement du tirage au sort (entrée 4) et par les actions menées par le Mouvement dans les quartiers.

• Novembre-Décembre 2019:

Désignation au sein du Groupe Candidature de la liste définitive et de la tête de liste et validation par l'Assemblée.

Le Comité de Suivi : un rôle clé et maîtrisé !

Il est composé de 7 personnes issues du mouvement (dont maximum 4 fondateurs) qui ne pourront pas être candidates à l'élection.

Son rôle est double :

- s'assurer que les règles établies sont respectées.
- vérifier que les personnes candidates remplissent les critères légaux d'éligibilité, qu'elles adhèrent aux valeurs du Mouvement et qu'elles signent la charte évoquée ci-dessous.

Tout refus de candidature sera motivé.

Les membres du Comité de Suivi, sur la base du volontariat, seront annoncés en juillet 2019.

Si plus de 7 personnes candidatent, il sera procédé à un tirage au sort.

La première action du Comité de Suivi sera de rédiger ses règles de fonctionnement, qui seront validées lors de la prochaine Assemblée (il peut toutefois fonctionner avant cette validation).

Le Comité de Suivi devra également établir une charte des personnes candidates de la liste MCGC 2020, qui sera signée par chacune d'entre elles.